

Du 9 mai 1942

Pro Exp 02



B N° 20042

Pardevant Sterne Rey notaire à la Croix-des-Bouquets identifié au N°2 et patenté au N°96508 et en présence des témoins ci-après nommés , soussignés :

Dix centimes de Gourde

A comparu : la dame Liliane Occélin identifiée au N°3342 propriétaire , demeurant et domiciliée à Sibert assistée de Monsieur Occéus Occélin son grand'père dit "Noga" id: N°2599

Laquelle a , par ces présentes , vendu sous toutes les garanties de fait et de droit

A Monsieur Emile Donis identifié au N°2736 propriétaire , demeurant et domicilié à Sibert, présent et acceptant ,

Un hectare vingt-neuf ares ou UN CARREAU de terre dépendant de l'habitation Lerebours sise en la deuxième section rurale des Varreux commune de la Croix-des-Bouquets , borné au Nord par la Hasco , au Sud par Monestime André , à l'Est par Justin Fortuné et à l'Ouest par Victor St Victor d'après plan et procès-verbal d'arpentage de l'arpenteur Emmanuel Blain en date du vingt-cinq mars mil neuf cent quarante-deux , enregistré.

Tel , d'ailleurs que ce carreau de terre se poursuit , comporte et s'étend sans aucune exception ni réserve .

Pour ; par l'acquéreur , à compter de ce jour et au moyen des présentes , en user , jouir , faire et disposer en toute et pleine propriété.

Déclare la venderesse l° disposer de ce carreau de terre comme se portant fort pour son père Octave Occélin dont elle est l'unique enfant et qui se trouve en pays étranger depuis l'année mil neuf cent dix_huit sans qu'on n'ait jamais de ses nouvelles 2° s'être autorisée à consentir cette vente pour répondre à ses propres besoins vu qu'elle ne reçoit d'aide de personne et l'état de dénuement dans lequel elle se trouve.

Son père Octave Occélin en est propriétaire comme dépendant ~~comme~~ dépendant d'une plus grande superficie qu'il a hérité de sa mère feuè Ersulie Lamour fille de Victoria St Victor. Cette dernière était propriétaire de trois carreaux de terre et fraction qu'elle acquit de Monsieur Danastor Adolphe et de la dame Corine Adolphe par acte au rapport de Me Emmanuel Thermidor alors notaire à la Croix-des-Bouquets en date du vingt-six Octobre mil neuf cent vingt-six , enregistré.

Cette vente a été consentie moyennant la somme de Cent cinquante gourdes que la comparante reconnaît avoir reçues la vue du notaire et de Messieurs Duquérest Pierre-Lys et Amboise Pierre-Lys témoins légalement requis : DONT QUITTANCE.

Déclare la comparante que l'immeuble vendu est

En vertu d'acte d'échange en date du onze mai 1942 Monsieur Emile Donis a cédé à Monestime André, l'immeuble ci-dessus indiqué.

Sterne Rey not.

libre de toutes charges : DONT ACTE.

Fait et passé à la Croix-des-Bouquets en l'Etude , ce neuf mai mil neuf cent quarante-deux. Et après lecture , les parties et les témoins ont signé avec le notaire .Deux mots rayés nuls

Ainsi signé : Emile Donis , Liliane Occéllin , A.D. Pierre-Lys , D. Pierre-Lys et Sterne Rey notaire dépositaire de la minute ensuite de laquelle est écrit : "Enregistré à la Croix-des-Bouquets le onze mai mil neuf cent quarante-deux folio 105 case 1105 du registre N N°15 des actes civils . Perçu : enregistrement trois gourdes , transcription une gourde cinquante , écriture quatre gourdes , certificat deux gourdes cinquante . Deux mots rayés nuls ; le receveur de l'enregistrement de la Croix-des-Bouquets , signé : A. Toureau.



Collationné :

Sterne Rey
not.

"Conservation des hypothèques de la juridiction du tribunal civil de Port-au-Prince . Le Conservateur des hypothèques de Port-au-Prince certifie avoir opéré le treize mai mil neuf cent quarante-deux la transcription de l'acte de vente au N°371 du Volume Z N°6 à ce destiné . En foi de quoi , le présent certificat est délivré au voeu de la loi à toutes fins utiles .Port-au-Prince le 13 mai 1942. Pr le conservateur , signé /Cyrus Saurel.



Pour Copie conforme :

Sterne Rey
not.